

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2022-529

1. Intitulé du projet

Projet d'installation d'un parc de panneaux solaires

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMARENCO CREOLE ENERGIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Laurent PFLUMIO

RCS / SIRET

8 4 3 2 0 8 1 1 7 0 0 0 2 1

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°30 - Ouvrages de production d'électricité à partir de l'énergie solaire.	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 250 kWc. (Puissance délivrée dans le cadre du projet : 990 kWc)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Ce parc permettra de produire de l'électricité de source renouvelable qui sera injectée sur le réseau public de distribution. Il n'est pas prévu de démolition de bâtiment ou autre. Le projet inclut le nettoyage du site qui accueille à l'heure actuelle de nombreux déchets (gravats, ferailles, etc.) déposés de façon "sauvage".

Le projet prévoit une construction d'un parc de panneaux photovoltaïques d'une surface au sol totale de 4747 m².

Les parcelles concernées par le projet (AH308 et AH309) s'étendent sur près de 3.5ha. Le terrain est relativement plat et bordé sur sa partie nord ouest par une ravine qui joue un rôle de couloir écologique entre la montagne et le littoral.

Les moyens seront mis afin de limiter les risques de dégradation de la végétations avoisinantes.

Un aménagement paysager en bordure de route est également prévu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra de mettre en œuvre un parc photovoltaïque en Guadeloupe. De plus, la parcelle étant laissée pour le moment sans surveillance, des dépôts d'ordures sauvages y sont fréquents.

Les caractéristiques des structures des modules (dimensionnement, orientation, matériaux) seront déterminées par des entreprises agréées avec des retours d'expériences fiables.

Le parc photovoltaïque délivrera une puissance de 990 KWc.

Cette installation permettra de d'améliorer le mix énergétique de la Guadeloupe en faveur des énergies renouvelables, et de revaloriser un terrain en friche (ancienne carrière) fortement anthropisé qui est aujourd'hui le lieu de décharges sauvages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La construction de l'installation se déroulera en plusieurs phases :

- Préparation de chantier (sécurisation du site et ses abords, protection de la végétation environnante) ;
- Travaux de VRD et terrassements légers
- Montage des structures sur pieux battus (pas de dallage ni terrassement massif prévu pour les modules);
- Pose des modules solaires avec le respect des consignes de sécurité des travaux en hauteur ;
- Installation des composants électriques (réalisation des câblages) ;
- Série de tests, câblages et raccordement au réseau électrique avec aménagement de la cellule de comptage et outils de télémétrie ;
- Nettoyage du site ;
- Mise en service ;

Le planning des travaux prendra en compte les enjeux locaux (période cyclonique, etc.)

Une charte de gestion environnementale de chantier sera signée par les entreprises en charge des travaux ainsi que le maître d'ouvrage. Cette charte établira des critères à respecter afin de limiter les nuisances sur l'environnement (air, eau, déchets, bruits , etc.), et améliorer la gestion de chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation Photovoltaïque :

La durée de l'exploitation est de 30 ans à partir de la mise en service de la centrale.

Les équipes de l'exploitation prendront en charge la centrale au moment de la mise en service et procéderont à l'ensemble des actions permettant de garantir, pendant toute la durée de vie de l'ouvrage, la sécurité des biens et des personnes.

Il sera mis en place des maintenances :

- PREVENTIVES : Planifiée plusieurs fois par an, elles consistent à un contrôle de l'ensemble des équipements électriques présent sur le site : modules photovoltaïques, câblages, onduleurs, transformateurs ainsi que les équipements de sécurités ;
- CURATIVES : L'ensemble des centrales de production électrique est suivi en temps réel par le service de exploitation d'Amarenco Créole Energie qui aura à la charge, le bon fonctionnement de l'installation en relation avec divers prestataires de maintenance ;

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire)
- Cas par Cas (articles 3)
- Déclaration d'incidence au titre de la Loi sur l'Eau : non soumis selon notre interprétation. En effet, le bassin versant en amont du projet est inférieur à 1Ha, donc non concerné par la rubrique 2.1.5.0, et le mode constructif sur pieux battu n'enlève pas de volume à l'expansion des crues dans la zone inondable, donc non concerné par la rubrique 3.2.2.0

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Total installation photovoltaïque :	4747m ² -990 kWc
1 parc	1800 modules
mono-pente	22°

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du bouchu
97119 Vieux Habitants

Coordonnées géographiques¹

Long. 61°45'34" N Lat. 16°03'52" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche est "Anse à la Barque" à 2.5 km au Nord de la parcelle de projet. Source : https://carto.karugeo.fr/ - donnée "ZNIEFF"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vieux-Habitants fait partie des 7 communes de la Guadeloupe incluse en zone de montagne au-dessus de 100 m d'altitude. source : Journal officiel de la République française. Lois et décrets (version papier numérisée) n° 0074 du 28/03/1975
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : https://carto.karugeo.fr/ - donnée "arrêtés préfectoraux de protection de biotope"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plage de l'Etang fait partie d'un espace remarquable du littoral à Vieux-Habitants. Elle se situe à 640 m à l'Ouest de la zone de projet. Source : https://carto.karugeo.fr/ - donnée "espaces remarquables du littoral"
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas dans la zone du coeur de Parc National de la Guadeloupe La commune de Vieux-Habitants se situe dans l'aire optimale d'adhésion du parc national de la Guadeloupe. Source : https://carto.karugeo.fr/ - donnée "Parc national de la Guadeloupe"
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vieux-Habitants est couverte par un PPRN. Une partie significative de la parcelle de projet est soumise à un aléa inondation fort. Le reste de la parcelle ne présente pas de réglementation du PPRN. Source : https://pprn971guadeloupe.fr/
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un prédiagnostic déchet a été effectué afin d'estimer : - Les volumes de Déchets Inertes, Déchets non Dangereux et Déchets dangereux présents sur site. - La présence ou non de risque de pollution (analyse visuelle sans prélèvement). L'étude démontre qu'un taux de valorisation de près de 95% est possible et l'absence de pollution notable. Elle est jointe en annexe.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est la partie marine de l' Anse à la barque à environ 2 km au nord de la parcelle de projet Source : https://carto.karugeo.fr/ - donnée "sites inscrits"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la partie marine de l' Anse à la barque à environ 2 km au nord de la parcelle de projet Source : https://carto.karugeo.fr/ - donnée "sites classés"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur un site fortement anthropisé, sur lequel une activité relevant du domaine des ICPE a été menée pendant plusieurs années (carrière). En limite parcellaire (nord ouest), se situe une ravine qui peut être considérée comme corridor écologique. Ce couloir avifaune a été identifié, et sera préservé durant les phases de travaux et d'exploitation ; sans limite de temps. L'impact du parc photovoltaïque a été considéré comme faible (voir ANNEXE 7 : Description des mesures de limitation des impacts)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engage pas la consommation de ce type d'espace. Il permettra de faire évoluer l'espace de zone de décharge sauvage à zone de production d'énergie de source renouvelable.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas concerné par l'unique PPRT (Pointe de Jarry, approuvé le 5 Septembre 2011) de la Guadeloupe. Source : site DEAL Guadeloupe - section PPRT
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle de projet est concernée par l'aléa (Source: PPRN Vieux-Habitants): -inondation forte (voir ANNEXE 6 : Extrait du PPRN de Vieux-Habitants, parcelle AH0308)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va permettre d'assainir le site puisqu'il ne pourra plus être le lieu de décharges sauvage. Au niveau paysager, le parc a été placé côté Nord Est de la parcelle, en pied de falaise, ce qui permettra de limiter au maximum l'impact visuel pour les quelques résidences en amont. Par ailleurs, le site sera plus propre visuellement puisque régulièrement entretenu et clôturé, les décharges sauvages de gravats et autres déchets seront éliminés. Un aménagement paysager en bordure de route est également prévu.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Par souci de clareté, l'ANNEXE 7 présente une description détaillée des mesures et caractéristiques du projet pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous sommes sur un site fortement anthropisé. Les impacts du projets pour chacun de ces enjeux ont fait l'objet de mesure permettant de limiter l'impact résiduel pour le rendre faible à nul. Parmi ces mesures, on note , un mode constructif sur pieux battus (sans dalle de béton) permettant de limiter considérablement l'impact hydraulique sur la zone inondable et respectant les normes parasismiques et paracycloniques, le respect des corridors écologiques présents, le respect des horaires diurnes (trame noire). Au niveau paysager la position des panneaux en pied de falaise permettra de limiter au maximum l'impact visuel pour les quelques résidences en amont, et éliminera les décharges sauvages actuellement visibles depuis la route nationale. De plus, le chantier sera réalisé dans le respect d'une charte environnementale qui visera à limiter les nuisances. Le projet peut alors faire objet d'une dispense environnementale. voir ANNEXES 7 et 8 (tableau des mesures ERC et synthèse faune/flore) pour plus de détails.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe supplémentaire 1 : Vue aérienne du site avec implantation du parc photovoltaïque
Annexe supplémentaire 2 : Extrait du PPRN de la parcelle AH0308
Annexe supplémentaire 3 : Extrait du PPRN de la parcelle AH0309
Annexe supplémentaire 4 : Description des mesures du projet sous forme de tableau
Annexe supplémentaire 5 : Diagnostic déchets.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

